

# EGLISES ET POUVOIR

Jean-Denis Kraege

Mon titre prévu à l'origine pour conclure le cycle 2022-23 ouvre sur une double réflexion. Je me propose d'abord de réfléchir à ce que doit être le pouvoir et ses déviations au sein d'une communauté ecclésiale. Je me propose ensuite d'examiner quelles relations les Eglises doivent entretenir avec les pouvoirs mondains et plus particulièrement avec le pouvoir politique. En conclusion, je mettrai rapidement en évidence quelques thèses synthétisant les analyses des deux parties et ouvrant, je l'espère, sur une discussion.

## 1. Le pouvoir en Eglise

L'Eglise est sensée se dédouaner de la manière que l'on a de comprendre habituellement sa vie dans le monde. Or lorsqu'il s'agit d'exercer le pouvoir, les gens d'Eglises n'arrivent pas à sortir des modèles mondains. Dans toute Eglise, ceux qui endossent des responsabilités affirment le faire pour servir (le Christ, l'Eglise, l'évangile, les fidèles, l'humanité...). Or que voit-on trop souvent ? sous couvert de service, un exercice très « personnel » du pouvoir. On y use des responsabilités conférées pour imposer ses idées, pour défendre ses avantages, pour éliminer d'éventuels concurrents, j'en passe et des meilleures. On en a un symptôme en ce que très rarement ceux qui exercent une responsabilité ecclésiale passent la main à d'autres sans y être forcés par un règlement, des circonstances contraires, une faute rédhibitoire...

Pareille dérive en direction d'un exercice personnel du pouvoir se rencontre bien plus fréquemment qu'on ne le pense. Un autre exemple : que font les prêtres pédophiles ? Ils usent du prestige qu'ont (avaient?) les prêtres pour assouvir leurs désirs sexuels. Certes la verticalité du système romain comme de tout système épiscopalien incite à user de son pouvoir à des fins personnelles. Pourtant dans les Eglises réformées, en principes gouvernées par le principe presbytéro-synodal, on connaît de fréquents abus de pouvoir. N'est-ce pas le cas quand un pasteur, un diacre ou un « président de paroisse » s'arrange pour faire élire une majorité d'anciens au conseil paroissial qui pensent comme lui afin d'imposer sa sensibilité théologique pour un temps qu'il espère le plus long possible dans sa paroisse, puis dans sa région et peut-être dans son Eglise cantonale ou nationale ? Et ici aussi les exemples de confiscation du pouvoir à des fins personnelles ne manquent pas.

A ce point de mon constat, les gens d'Eglise me rétorqueront que cela est tout naturel. C'est humain. La preuve : je prétends pouvoir citer une multitude d'exemples. Ce n'est pas parce qu'on est en Eglise que l'on ne devrait pas rester des êtres humains. Cela se passe partout ainsi dès que quelques personnes s'organisent en communauté, etc.

Quant à ceux qui se tiennent à distance des Eglises, ils en font des gorges chaudes. « Malgré toutes leurs prétentions, les chrétiens ne sont pas meilleurs que les autres ! ». Et effectivement, si le christianisme ne permet pas à ceux qui s'en réclament de vivre autrement dans le cadre restreint d'une communauté qu'ils choisissent de construire à leur guise et dans laquelle ils ont tous leur foi comme dénominateur commun, qu'attendre des chrétiens lorsqu'il s'agit de vivre dans ce qu'ils appellent avec quelque condescendance : « le monde » ?

Ces contempteurs du christianisme ont raison. Mais simultanément ils mettent par leur réaction le doigt sur un malentendu qu'ils partagent avec ceux qui essaient de défendre le côté nécessairement humain, donc faillible, de toute communauté religieuse. Car le christianisme n'est jamais résignation à la médiocrité. Il est résistance au mal. Et les chrétiens doivent et peuvent – grâce à Dieu – résister au mal, en commençant par celui qui habite leurs communautés.

Ne me faites toutefois pas dire ce que je n'affirme pas. Loin de moi l'idée que l'Eglise est, qu'elle peut être et même qu'elle doit être une communauté de purs. Car, contre les Eglises où les abus de pouvoir sont choses fréquentes, certains chrétiens se mettent en tête de construire des communautés parfaites. C'est typiquement le cas de communautés monastiques comme de celles qui se disent « évangéliques ». Dans ces dernières, on prétend souvent s'organiser selon les modèles de la primitive Eglise. Tous y sont frères et sœurs. Tous y sont purs, car ils partagent tous la même expérience de conversion et les mêmes « fondamentaux » (inspiration littérale de la Bible, virginité de Marie, sacrifice de Jésus pour l'expiation de nos péchés, résurrection physique de Jésus et réalité historique des miracles de Jésus).

Or il n'existe pas de communautés de purs. Les jeux de pouvoir – pour ne parler que d'eux – existent aussi dans les Eglises « évangéliques » ou dans les couvents. C'est pourquoi une vraie communauté chrétienne se doit d'être multitudiniste. Rien ne sert de l'édifier en groupement de purs. Les « purs », en effet, ne le sont jamais. Ils sont certes des saints, des élus, des prédestinés, mais ils sont également « mondains ». Ils ne seront jamais que des pécheurs qui se savent pardonnés, justifiés, reconnus d'une inestimable valeur par Dieu, mais qui restent des pécheurs ! De plus, à se fermer sur les seuls êtres d'exception que seraient prétendument les chrétiens, une communauté de parfaits à

tendance à se fermer au monde. Pour le moins elle vit « contre le monde ». Elle a dès lors très peu de chances de le transformer et, pour ce faire, d'atteindre les « impurs » afin de leur permettre de devenir des « purs ». Il convient donc que les Eglises s'adressent, comme Jésus dans les anciennes traductions françaises, aux « multitudes », aux foules. Elles doivent dès lors renoncer à faire le tri entre pur et impur. Ce tri est du reste, en religion comme en politique et dans n'importe quel domaine, à l'origine de tous les fanatismes, de tous les exclusivismes, de toutes les intolérances... Les Eglises doivent accepter qu'en leur sein des tendances diverses puissent s'exprimer. Il leur faut jouer le jeu du pluralisme.

Mais une Eglise multitudiniste n'est-elle pas alors condamnée à devenir une entité sociale où ont justement cours tous les jeux de pouvoir qui se jouent dans « le monde » ? Je ne crois pas qu'il y ait là une nécessité absolue. Deux ou trois exemples bibliques nous aideront à le comprendre

Deux des disciples, raconte l'évangile de Marc, demandent à Jésus de pouvoir s'asseoir aux places d'honneur lorsqu'il sera « dans sa gloire ». Jésus leur répond d'abord qu'il ne lui revient pas de distribuer ces places. Ces « places sont à ceux pour qui elles ont été préparées ». Entendant la demande de leur condisciples, les dix autres s'indignent. Le texte sous-entend qu'ils n'acceptent pas que certains des disciples demandent de meilleures places que d'autres. L'enseignement de Jésus est alors qu'il ne doit pas en aller parmi les disciples comme parmi les chefs qui – je cite - « paraissent gouverner les nations ». Pour être grand parmi les chrétiens, il convient de servir. Plus encore : « Quiconque veut être le premier parmi vous doit être l'esclave de tous ». Et de se donner en exemple : « Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour une multitude » (Marc 10.35-45). Il se peut que toute cette scène ait été reconstruite sur la base de quelques paroles de Jésus. Peu importe. L'idée est que Jésus a compris sa vie comme un service de Dieu et des humains. Il doit en aller de même pour ceux qui se mettent à sa suite. L'Eglise est le lieu du service par excellence.

Ailleurs Jésus surprend ses disciples à discuter pour savoir lequel d'entre eux est le plus grand. Il leur dit alors : « Si quelqu'un veut être le premier, qu'il soit le dernier de tous et le serviteur de tous » (Marc 9.35). Jésus semble ainsi avoir incité de multiples manières et avec une belle constance ses auditeurs au service et à l'humilité : à l'humble service

Comment transposer en termes d'organisation communautaire une telle incitation à l'humble service ? Disons d'emblée qu'aucun système d'organisation ecclésiale n'est une garantie absolue

contre l'usurpation du pouvoir à des fins personnelles. Pourtant certains systèmes organisationnels sont bien davantage compatibles que d'autres avec l'humble service. Tel me semble être le cas du système presbytéro-synodal. De quoi s'agit-il ?

Comme sa dénomination tente de l'indiquer, il contient deux niveaux au moins : le niveau des presbytres et celui du synode. Les presbytres, ce sont les « anciens » dont parle ici ou là le Nouveau Testament. Ils sont appelés à gérer la vie d'une communauté particulière, en général la vie de ce qu'il est convenu d'appeler une paroisse ou lieu d'Eglise. Ils sont élus par les membres de la communauté pour un temps déterminé et gèrent collectivement la vie communautaire. S'il existe un permanent dans la communauté (pasteur, diacre etc.), il fait partie de ce collège des anciens. Il n'est en rien supérieur aux autres membres. Il n'est même pas *primus inter pares*. Sur cette base, une communauté peut s'autogérer dans de multiples domaines. Elle doit cependant reconnaître qu'il est des aspects de son activité dans lesquels il y a avantage à mettre en commun les forces de plusieurs communautés. Chaque communauté pourrait bien entendu fabriquer son propre matériel catéchétique, former son ou ses prédicateurs de la parole de Dieu, organiser sa mission à l'étranger, négocier avec les autorités politiques... Elle doit cependant admettre qu'il vaut mieux mettre en commun les ressources dont disposent plusieurs communautés pour effectuer ces tâches. On met ainsi en œuvre le principe de subsidiarité qui consiste à confier certaines responsabilités à une instance « supérieure » ou commune à plusieurs communautés. Avec cette idée d'une instance « supérieure » est désigné le niveau synodal. Un synode regroupe des représentants de toutes les communautés qui en font partie. A noter que cette opération consistant à déléguer des responsabilités à un niveau supérieur peut – non sans danger – se répéter à plusieurs reprises. Par là je veux dire qu'on peut imaginer que quelques communautés se regroupent en une région qui permet de mutualiser ou de fédérer certaines tâches. Plusieurs groupements synodaux de communautés peuvent encore décider que certaines tâches valent la peine et les frais d'être organisées à un niveau encore supérieur, etc...

Plusieurs dangers menacent un tel système d'organisation ecclésiale. Le premier : par la force de l'habitude et des traditions, le niveau synodal risque de devenir de plus en plus autonome par rapport au niveau presbytéral. Il peut alors se mettre à imposer à toutes les communautés certaines consignes ou manières de faire dont personne ne lui a délégué l'élaboration. Plutôt que d'avoir un édifice ecclésial qui se bâtit de bas en haut, on a alors un système où l'on impose d'en haut ukase sur ukase. Le niveau presbytéral n'a plus pour rôle que de mettre en œuvre la volonté du niveau synodal. Un deuxième danger s'annonce alors. Les communautés de base risquent fort de chercher à

reprendre leur indépendance. On appelle cette dérive le congrégationalisme. Cela provoque des tensions, parfois des schismes dans l'Eglise, la création de communautés sauvages. On sait que cet éclatement en communautés et groupements de communautés de plus en plus nombreux est une faiblesse du protestantisme réformé. Il y a là une faiblesse, car on dépense une énergie et des moyens financiers considérables à tenter de gérer ces tensions, à créer de nouvelles communautés, de nouvelles fédérations de communautés etc. plutôt que de tirer tous à la même corde.

C'est dire que le système presbytéro-synodal n'est pas une panacée en lui-même. Il doit constamment se donner les garde-fous empêchant un niveau de prendre le pas sur l'autre. Mais il n'a surtout de sens et de chances de fonctionner que si deux conditions sont représentées. La première : que chaque membre de l'Eglise ait bien à l'esprit que la tâche de toute communauté chrétienne est la proclamation de la parole de Dieu. La seconde : que chaque membre de l'Eglise comprenne son engagement dans la communauté et dans toutes les instances communes comme un humble service de Dieu – présent par sa parole – et comme un humble service des hommes – à qui cette parole doit être transmise, car seule elle est susceptible de transformer le monde en profondeur.

Venons-en à la seconde partie de cet exposé consacrée aux relations entre les Eglises et le pouvoir essentiellement politique.

## **2. Eglises et pouvoirs mondains**

Depuis le début du IV<sup>e</sup> siècle au moins, le christianisme vit avec le malentendu que l'Eglise est en droit, voire en devoir, de cautionner tel régime politique ou tel autre. Comme l'exemple de Constantin le manifeste, souvent le pouvoir politique récupère le christianisme à ses propres fins et l'Eglise se laisse volontiers faire. Elle ne dédaigne jamais l'accès à toujours davantage de pouvoir mondain. Quand une Eglise ne soutient pas explicitement ou implicitement l'*establishment* politique, elle se croit légitimée à prendre fait et cause pour un parti alternatif, contestataire, voire révolutionnaire. Les Eglises sont ainsi en constante quête de pouvoir sur la destinée du monde. Il leur est même arrivé de régner sur des territoires entiers sans intermédiaires mondains (Les Etats du Pape). Et quand elles n'arrivent décidément pas à influencer la marche générale du monde, leur fond de commerce consiste à quand même lancer des mots d'ordre pour ou contre le mariage pour tous, pour ou contre l'avortement, contre les paradis fiscaux, pour les réfugiés, etc. etc... Elles manifestent de cette manière qu'elles restent en quête d'un minimum de pouvoir politique. Pourtant le pouvoir ne leur appartient pas. Tous affirment, en effet, que le pouvoir, en christianisme est à Dieu.

Ici on rétorque en général que des médiations sont nécessaires pour que Dieu puisse transformer le monde selon sa volonté. Et les institutions ecclésiales et politiques seraient précisément là pour permettre à Dieu de régner. Alors, en la matière, l'idéal semble consister en ce que les institutions ecclésiales contrôlent directement l'entier du vivre ensemble. Les Réformateurs se sont insurgés contre cette tentation. En se référant à un certain nombre de textes bibliques, ils ont élaboré la doctrine dites « des deux règnes » de Dieu. Il faut ici bien saisir qu'il s'agit de deux manières complémentaires, mais radicalement différentes qu'a Dieu de régner. Au travers des Eglises, Dieu règne explicitement par la proclamation de sa parole. Au travers des instances politiques, Dieu règne de manière indirecte en faisant respecter un certain ordre qui sera toujours provisoire et qui n'assurera jamais à lui seul la possibilité de vivre en plénitude. Sans les autorités mondaines et sans la loi de Dieu que ces autorités sont chargées de mettre en œuvre, on ne peut ni proclamer ni entendre l'évangile. Sans ces autorités mondaines, le monde deviendrait très vite un désert. Inversement, sans les Eglises et leur proclamation de l'évangile, personne ne peut accéder à une vie vraiment libre, sensée et vraie. Les deux manières qu'a Dieu de régner sont nécessaires. Elles ne peuvent pourtant se fondre en une seule instance. Cela signifie que les Eglises n'ont pas à assumer les responsabilités qui appartiennent au monde politique et que le monde politique n'a pas à assurer la proclamation de l'évangile. Certes les Eglises peuvent rappeler les instances politiques à leurs responsabilités devant Dieu quand elles ne les assument pas et le monde politique peut rappeler les Eglises à l'ordre lorsqu'elles outrepassent leurs prérogatives et ne se contentent pas de proclamer la bonne nouvelle de la grâce.

Cependant, ce que les Réformateurs n'ont pas vu ou ce sur quoi ils n'ont pas suffisamment insisté, c'est que le monde politique ne peut pas assurer l'ordre propice à la proclamation et à l'écoute de l'évangile à n'importe quel prix. La fin (le maintien d'un ordre relatif) ne justifie pas n'importe quels moyens. Il est nécessaire que l'ordre politique ne soit pas incompatible avec la plénitude de vie dont il doit permettre l'émergence par le garde-fou qu'il représente. Par exemple : si la vie en plénitude est une vie libre, il ne faut pas que l'état empêche l'exercice des libertés fondamentales. C'est ce que John Locke et – en un sens – la tradition des droits de l'homme qui en découle ont bien vu.

Locke part de ce qu'il qualifie d'état de nature. Dans cet état, les humains sont tous également libres. Si l'on préfère, il existe une promesse qui remonte à la nuit des temps et qui est transmise de génération en génération selon laquelle chaque humain peut vivre dans la justice et dans la liberté. Sur cette base, les humains ont tout intérêt à passer un contrat social. Ainsi délimitent-ils la liberté

de chacun par rapport à celle des autres. Par la même occasion, la justice est elle aussi défendue. Ou, si l'on préfère, on est en mesure de résister à l'injustice. Cela signifie que le législateur et, *a fortiori* le pouvoir exécutif, sont soumis à des droits fondamentaux. Ils ne peuvent édicter des lois, prendre des décisions qui contreviennent à ces droits. Ces droits fondamentaux sont transcendants au monde politique qui a pour tâche de les mettre en œuvre. Dans les termes de la déclaration française des droits de l'homme de 1789, ces droits doivent être reconnus devant l'Être suprême. Lorsqu'on ne reconnaît plus cette origine transcendante des droits, on se permet malencontreusement de les manipuler à sa guise, en de sempiternelles disputes. On le voit, les droits de l'homme jouent, devant Dieu, exactement le même rôle que la loi, don de Dieu pour permettre aux humains de vivre le moins mal possible ensemble.

En résumé : un système politique, pour être un garde-fou contre tous les désordres sociaux et pour ainsi permettre à l'évangile d'être annoncé et vécu, doit inconditionnellement respecter les droits de l'homme.

Quel système politique est alors compatible avec cette exigence ? On répond immédiatement : la démocratie. Certes, mais quelle forme de démocratie ? Car il existe de multiples systèmes politiques qui sont baptisés de ce nom. Lequel d'entre eux respecte réellement les droits de l'homme ? Quand on réduit, par exemple, la démocratie à des élections périodiques où il se peut que seuls 50,01% des votants sont d'accord pour donner le pouvoir à un parti qui systématiquement bafoue les droits humains, s'agit-il encore d'une démocratie ? Même une démocratie aussi admirée que la démocratie helvétique qui est une démocratie directe n'a pas encore jugé bon de se lier formellement au respect des droits fondamentaux et transcendants de chacun. Qu'en est-il des démocraties moins idéales ?

Quelle forme de démocratie serait-elle donc compatible avec le christianisme ? Quelle forme de démocratie, en d'autres termes, est-elle compatible avec l'exigence de respecter l'égalité de chacun ? Rêvons donc un peu et répondons avec un Jacques Ellul : la démocratie telle que pensée par l'anarcho-syndicalisme (J.Ellul, *Anarchie et Christianisme*). En effet, cette manière de structurer la société fonde tout sur l'individu dont les droits doivent ensuite être impérativement respectés dans l'ensemble de la construction sociale. Ainsi le pouvoir appartient-il à tous. Il s'ensuit pratiquement que les individus doivent passer des contrats entre eux. Les ensembles issus de ces contrats sociaux fonctionneront sur le principe de l'autogestion. Ils n'obéissent à aucune instance sociétale supérieure qui saurait mieux que les contractants ce qu'il faut choisir pour leur bien. Ceux qui occupent des responsabilités dans ces unités autogérées ne les occupent que pour un temps... Ces entités devront

ensuite, pour des raisons pratiques, se fédérer selon le principe de la subsidiarité : ce qu'il vaut mieux faire à un niveau supérieur doit y être réalisé alors que tout ce qui peut se faire à un niveau inférieur doit l'être. Il faudra aussi prévoir une remise régulière en question de ces délégations de responsabilités. Si avec le temps la délégation ne s'impose plus, on pourra y renoncer... De fil en aiguille, on aboutira à des fédérations de fédérations, toutes ayant pour exigence absolue le respect de la liberté de chacun.

L'anarcho-syndicalisme semble ainsi compatible avec le christianisme d'autant que, quand Dieu s'est donné à connaître, c'est dans la vie d'un individu, non dans une institution, non dans un état, non dans une nation, non dans un livre... Peut-être l'anarcho-syndicalisme est-il le seul système politique qui possède cette caractéristique. Et pourtant le christianisme affirme aussi qu'il n'offre absolument pas une solution en matière politique ! Il ne peut pas, en effet, à ses yeux être mis en œuvre. C'est qu'il est complètement utopique. Pourquoi ? Parce qu'un tel système politique présuppose que l'homme est bon. Il faut être bon pour respecter la liberté de l'autre. Il faut être intrinsèquement bon pour être juste et ne pas tirer quelque avantage que ce soit d'une petite supériorité sur autrui... Or le christianisme affirme que les humains ne sont pas naturellement bons. Ils sont pécheurs. Rappelons sans nous étendre plus avant que, dans la mesure où les humains sont en mauvaise relation avec Dieu, ils ne peuvent non plus bien agir dans les relations qu'ils entretiennent avec autrui, le monde naturel ou culturel, l'histoire. Le christianisme affirme donc qu'aussi longtemps que la relation « verticale » avec Dieu n'est pas rendue authentique, nos relations « horizontales » ne peuvent pas l'être. Pour pouvoir mettre en œuvre de manière satisfaisante l'anarcho-syndicalisme, il faudrait donc que tous les individus soient des croyants conscients de leur péché et du fait qu'ils en sont pardonnés. Il faudrait encore que tous en tirent, avec toute la cohérence requise, toutes les conséquences. C'est loin d'être le cas. Ce ne le sera jamais. L'utopie fondamentale de l'anarcho-syndicalisme est donc de croire que l'homme est fondamentalement bon. La conclusion à en tirer : si nous n'avons, en tant que chrétiens, aucun espoir de pouvoir mettre en œuvre le système politique qui paraît le plus compatible avec le christianisme, *a fortiori* tous les autres systèmes auxquels nous pouvons rêver ne peuvent être satisfaisants. Le christianisme désabsolutise tout régime politique puisque celui qui paraissait le plus compatible avec lui s'avère utopique, sans lieu où il puisse être pleinement réalisé.

Est-ce à dire que le chrétien doit se détourner du « monde » et en particulier du monde politique ? Ce ne saurait être le cas ; le choix d'une telle attitude entrerait frontalement en contradiction avec l'incarnation de Dieu en Jésus. Si l'intention de Dieu était de nous retirer du monde, il n'aurait pas eu

besoin de nous rencontrer dans la parole, la vie et même la mort d'un individu mondain comme nous. Il eût suffi qu'il nous livre son enseignement par l'intermédiaire d'un grand sage ou d'un immense prophète. Et voici que le chrétien est pris dans un dilemme : il doit vivre de plein pied dans le monde politique, mais aucun régime politique ne pourra jamais être satisfaisant à ses yeux. Comment sortir de cette aporie ?

Certains argumenteront précisément au nom de l'idéal ou de l'utopie. Leur raisonnement est le suivant : on ne peut certes pas réaliser le paradis sur terre. Il est pourtant utile d'avoir un idéal politique ou un modèle dont on sait qu'il est utopique. Tout comme les étoiles sont inaccessibles, mais sont utiles pour nous orienter, un modèle idéal exerce une fonction de boussole politique. Ils ajouteront peut-être que, même s'il n'a jamais réussi à s'imposer à long terme en tant que régime politique, l'anarcho-syndicalisme a de belles réalisations durables à son actif (syndicalisme, coopératives, mutuelles). A ce titre l'anarcho-syndicalisme n'est pas un pure utopie irréalisable. Il reste un modèle inspirant. Tout cela est bel et bon, pourtant d'autres modèles politiques ont aussi eu de belles réalisations. Et, à se résigner au relatif en matière de politique, ne vaut-il pas la peine de miser sur un style politique – par exemple une forme de démocratie parlementaire - qui a davantage encore fait ses preuves que l'anarcho-syndicalisme et qui respecte lui aussi plus ou moins bien les droits fondamentaux de chaque être humain ?

En défendant cette dernière manière de voir, le chrétien cède toutefois une fois encore à ce que l'on peut appeler la tentation politique. Il pense que tel régime politique particulier peut être défendu par les chrétiens pour assurer l'ordre social relatif, mais nécessaire à la survie et à la promulgation du christianisme. Il va naturellement mettre de ses forces pour supporter le parti qui défend ce régime. Ce faisant, il met la main dans un engrenage infernal. Il se dit : « Pour amener ce parti au pouvoir, il faudra peut-être faire quelques concessions temporaires en matière de respect des droits de l'homme. Il faudra consentir le sacrifice de quelques principes et personnes. Mais quand le parti sera au pouvoir, il sera alors temps de faire respecter ces droits, sans concession possible, par le "monde" ». Pour parler le langage de la troisième tentation de Jésus telle que rapportée dans l'évangile de Matthieu, on se prosterne alors devant le diable qui nous promet tous les royaumes du monde plutôt que de se prosterner devant Dieu (Matthieu 4.8-10). Exprimé dans les termes déjà utilisés ci-dessus, il faudrait avoir complètement éradiqué le péché pour qu'un quelconque parti politique puisse respecter les droits fondamentaux et ne cède pas à la tentation de faire des concessions prétendument temporaires pour accéder et se maintenir au pouvoir, concessions qu'il sera de plus en plus difficile d'annuler, au fur et à mesure qu'on en aura faites...

On semble ainsi avoir examiné toutes les possibilités pour un chrétien de s'engager en politique. A chaque fois on a abouti dans des culs-de-sac. Je ne pense toutefois pas qu'il faille nécessairement désespérer de la situation ! Il reste au moins une possibilité. Il s'agit de ce qu'on peut qualifier, après Hans Jonas et Pierre-André Stucki, d'éthique réactionnelle. Elle consiste à renoncer à se fixer des objectifs pour transformer le monde (éthique téléologique). Elle ne revient même pas à agir en fonction de valeurs, en fonction d'un impératif (éthique déontologique). Elle réagit en résistant au mal. Certes elle le fait au nom de valeurs comme le Oui à la vie de Hans Jonas ou l'égal droit de tous à la liberté. A ce titre, elle est une variante de l'éthique déontologique. Elle ne consiste toutefois pas à vouloir construire, comme celle-ci, un monde meilleur ou radicalement différent. Elle reconnaît que nous ne sommes en vérité capables – avec l'aide de Dieu ou mieux : grâce aux forces que Dieu nous offre - que de résister au mal, à l'injustice, à l'aliénation, à ce qui détruit la vie, à l'absurde ou au non-sens, au mensonge... Il n'est au demeurant pas nécessaire de bâtir quoi que ce soit, car nos congénères ne cessent de bâtir, de faire des projets, de se donner des objectifs... Ce faisant, ils ne cessent aussi d'injecter du mal dans notre monde. Et quand du bien s'y fait jour, on est en droit de l'attribuer à l'action secrète de la Providence. Or en résistant sans cesse ni fin au mal, on participe non seulement au grand combat de Dieu contre le mal, mais on crée aussi un espace libre pour que des émergences positives puissent avoir lieu, pour que Dieu puisse se mettre à régner. On ne pourra jamais faire advenir le règne de Dieu. On ne pourra au mieux que laisser de la place pour que Dieu règne.

En bref, la tâche du chrétien est double comme sont doubles les deux manières qu'a Dieu de régner : 1. ne jamais cesser d'être témoin en paroles et en actes de la bonne nouvelle libératrice qui a explosé en Jésus de Nazareth et par laquelle Dieu se promet de régner ; 2. résister, grâce à Dieu, à toute forme de mal, de non-sens, de mensonge, d'aliénation, à commencer par le mal, le non-sens... que l'on suscite en résistant au mal, à l'aliénation etc...

### **En conclusion :**

Quatre points communs me semblent ressortir de ce double exposé sur le pouvoir en Eglise et sur les Eglises et le pouvoir politique.

1. Il n'y a pas de politique chrétienne pas plus que d'organisation proprement chrétienne d'une communauté religieuse qui soient satisfaisantes. Il y a une exigence de compatibilité entre le

christianisme et une politique ou une organisation sociale. Cette compatibilité devrait être la plus grande possible. Elle ne sera jamais absolue, car les organisations mondaines resteront à jamais relatives.

2. Dans les deux éléments de réflexion proposés plus haut, il y avait une même exigence de respecter l'individu compris comme être relationnel. En découlait l'exigence de construire d'en bas n'importe quelle institution mondaine. Le respect du principe de subsidiarité en était dans les deux cas la conséquence.

3. L'organisation ecclésiale peut être pensée comme une expérimentation de ce que devrait être une société tendant vers plus de justice et de liberté, étant entendu qu'une société idéale ne peut exister.

4. Dans la mesure où il faut se refuser à édifier le système politique ou ecclésial idéal – car même juste le croyant reste un pécheur justifié -, le chrétien ne peut que résister au mal, aux abus de pouvoir. La seule éthique compatible avec le christianisme est une éthique réactionnelle.